



200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

États financiers de la

**CONFÉRENCE POUR
L'HARMONISATION
DES LOIS AU CANADA**

Le 31 mars 2021

23 août 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du comité exécutif de la
Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada :

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (la « Conférence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, et un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Conférence au 31 mars 2021, et les résultats de ses activités d'exploitation et de ses flux de trésorerie de cet exercice étaient conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement raisonnable à cette opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport portant sur les responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de la Conférence conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes à la vérification des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences. Nous estimons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion relative à l'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations appartient à la direction. Les autres informations comprennent les informations, sauf les états financiers et notre rapport de l'auditeur, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à examiner les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, d'établir s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit ou semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel avant la date de ce rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au référentiel d'information financière applicable ainsi que du contrôle interne, comme jugé nécessaire par la direction, pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes significatives en raison de fraude ou d'erreur.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la Conférence à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les questions relatives à la poursuite de ses activités et en s'appuyant sur la capacité de la Conférence à poursuivre ses activités, sauf si la direction envisage de liquider la Conférence, ou de cesser les opérations, ou encore si elle n'a d'autre option réaliste que d'agir de la sorte. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de superviser le processus d'établissement de rapports financiers de la Conférence.

Responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable s'agissant de savoir si les états financiers dans leur globalité sont dépourvus d'inexactitudes significatives, résultant soit d'une fraude, soit d'une erreur, et à émettre un rapport d'audit incluant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'une telle inexactitude existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, prises séparément ou ensemble, elles pourraient peser sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification.

En outre, nous:

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est supérieur au risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le fait de passer outre au contrôle interne;
- acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Conférence;
- déterminons si les politiques comptables utilisées sont adaptées et si les estimations comptables et les données associées fournies par la direction sont raisonnables;

- concluons sur la pertinence de l'utilisation que fait la direction du principe de continuité des activités pour la comptabilité est appropriée et, sur la base des justificatifs recueillis, s'il existe une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Conférence à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport du vérificateur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de notre rapport du vérificateur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener la Conférence à cesser ses activités.
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation correcte.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la vérification ainsi que les résultats importants, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre vérification.



HENDRY WARREN LLP
Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
Ottawa, Ontario

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2021, avec chiffres correspondants pour le 31 mars 2020

	Général	Recherche	2021	2020
Actif				
Actif à court-terme				
Encaisse	70 577 \$	22 271 \$	92 848 \$	121 232 \$
Comptes à recevoir	161 000	85 500	246 500	213 000
TPS/TVH à recevoir	8 392	-	8 392	12 111
Placements (note 3)	150 048	420 359	570 407	483 118
Soldes inter-fonds	110 617	(110 617)	-	-
	500 634	417 513	918 147	829 461
Placement à court-terme restreint à l'interne	-	-	-	26 024
Immobilisation incorporelle (note 4)	63 256	-	63 256	28 164
	563 890 \$	417 513 \$	981 403 \$	883 649 \$

Passif et actif net

Passif à court-terme				
Comptes créditeurs et frais courus	10 085 \$	2 500 \$	12 585 \$	16 939 \$
Apports reportés	161 000	85 500	246 500	246 500
	171 085	88 000	259 085	263 439
Actif net				
Non affecté	177 805	134 513	312 318	594 186
Actif affecté à l'interne	215 000	195 000	410 000	26 024
	392 805	329 513	722 318	620 210
	563 890 \$	417 513 \$	981 403 \$	883 649 \$

Approuvé au nom du Comité exécutif :

Président

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	Général	Recherche	2021	2020
Revenus				
Cotisations annuelles (annexe A)	156 000 \$	85 500 \$	241 500 \$	222 500 \$
Intérêts	823	8 247	9 070	3 881
	156 823	93 747	250 570	226 381
Charges				
Activités centrales - gestion de projets	-	65 252	65 252	65 252
Activités de recherche (CGEGP)	-	6 912	6 912	15 921
Assemblée annuelle	6 140	6 140	12 280	43 467
Comité exécutif	-	-	-	3 603
Comité exécutif - CDPS réunion	-	-	-	10 565
Directeur exécutif	52 307	-	52 307	42 875
Divers	1 612	(4)	1 608	733
Droits d'adhésion et permis	691	-	691	-
Fournitures de bureau	542	-	542	139
Frais d'audit et de tenue de livres	4 043	4 043	8 086	8 368
Traduction	598	-	598	-
Site web	186	-	186	186
	66 119	82 343	148 462	191 109
Excédent des revenus sur les charges	90 704 \$	11 404 \$	102 108 \$	35 272 \$

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	Général		Recherche		2021	2020
	Non affecté (Retraité) (Note 2)	Affecté à l'interne (Note 6)	Non affecté (Retraité) (Note 2)	Affecté à l'interne (Note 6)		
Solde, début de l'année	281 582 \$	20 519 \$	312 604 \$	5 505 \$	620 210 \$	584 938 \$
Excédent des revenus sur les charges	90 704	-	11 404	-	102 108	35 272
Réaffecter les coûts de développement du site web	20 519	(20 519)	5 505	(5 505)	-	-
Réaffecter les actifs nets non affectés aux actifs nets affectés (note 5)	(215 000)	215 000	(195 000)	195 000	-	-
Solde, fin d'année	177 805 \$	215 000 \$	134 513 \$	195 000 \$	722 318 \$	620 210 \$

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	Général	Recherche	2021	2020
Activités d'exploitation				
Excédent des revenus sur les charges	90 704 \$	11 404 \$	102 108 \$	35 272 \$
Éléments hors trésorerie :				
Intérêt	(48)	(7 510)	(7 558)	(1 938)
Soldes inter-fonds	(23 729)	23 729	-	-
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	(25 635)	(8 500)	(34 135)	17 654
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	41 292	19 123	60 415	50 988
Activités de placement				
Revenus d'intérêts réinvestis	(775)	(737)	(1 512)	(312)
Acquisition d'immobilisation incorporelle	(17 546)	(17 546)	(35 092)	(11 094)
Acquisition de placements	(47 396)	(4 799)	(52 195)	-
Flux de trésorerie utilisés par les activités de placement	(65 717)	(23 082)	(88 799)	(11 406)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(24 425)	(3 959)	(28 384)	39 582
Trésorerie, début de l'année	95 002	26 230	121 232	81 650
Trésorerie, fin de l'année	70 577 \$	22 271 \$	92 848 \$	121 232 \$

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2021, avec chiffres correspondants de 2020

Organisation

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (la « Conférence ») est considérée en tant qu'organisme sans but lucratif non constitué et est exonéré de l'impôt sur le revenu par l'alinéa 149(1)(l) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. L'objectif principal poursuivi par la Conférence est de promouvoir une harmonie législative à travers le Canada sur les sujets où l'harmonie apparaît possible et avantageuse.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Constatation des produits

La Conférence reçoit un financement annuel des gouvernement provinciaux et fédéraux ainsi que le parrainage de son colloque annuel. La Conférence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si ce dernier peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La Conférence détient des Certificats de placement garantis (" CPG ") qui rapportent des intérêts annuels. Les produits d'intérêts sont constatés à titre de revenus au fur et à mesure qu'ils courent.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Les revenus et les charges liés aux services offerts et à l'administration sont inclus dans le Fonds général.

Fonds de recherche

Le fonds de recherche subventionne les groupes de travail qui s'engagent à étudier des points précis de la loi dans le but d'harmoniser le droit pénal et civil parmi toutes les juridictions du Canada. Les charges relatives au Fonds de recherche sont approuvées par le Comité exécutif.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2021, avec chiffres correspondants de 2020

Fonds affectés à l'interne

Une partie de l'actif net de la Conférence a été affectée, tel que cela a été approuvé par le Comité exécutif (le « Comité »). Les transferts entre catégories d'actifs nets sont enregistrés lorsqu'ils sont approuvés par le Comité. Le but de chaque catégorie d'actifs nets affectés à l'interne est le suivant :

Réserve de fonctionnement

Ce fonds est disponible pour faire face aux insuffisances des cotisations annuelles, aux dépenses imprévues et à une liquidation ordonnée, si nécessaire.

Dépenses relatives à l'assemblée annuelle

Étant donné que les budgets des assemblées annuelles présentent des écarts importants selon le lieu où elles se déroulent, ce fonds vise à garantir que des fonds sont disponibles pour couvrir les assemblées annuelles dont les coûts sont plus élevés.

Gestion du site web et des dossiers / stockage en nuage

Ce fonds est destiné à l'amélioration du site web, qui est supposée avoir lieu tous les cinq ans.

Planification stratégique et réunions connexes

Ce fonds est disponible pour couvrir les coûts des réunions de planification stratégique à distance et en personne.

Fonds d'assurance responsabilité

Ce fonds est destiné à l'auto-assurance relativement aux frais juridiques potentiels et aux responsabilités liés aux litiges contractuels et à la responsabilité relative aux incidents survenus lors des assemblées annuelles.

Fonds pour les initiatives spéciales

Ce fonds est à la disposition du Comité exécutif pour financer des initiatives ponctuelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Conférence a pour politique de divulguer les soldes bancaires dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans les placements temporaires dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les dépôts à terme que l'entité ne peut pas utiliser pour les transactions courantes car ils sont donnés en garantie sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Immobilisation incorporelle

Les frais reliés au site web sont constatés au coût et sont amortis selon leur durée de vie utile selon la méthode linéaire au cours de 7 ans. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année que l'actif est disponible pour l'utilisation.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2021, avec chiffres correspondants de 2020

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Il n'y a pas d'usage significatif des estimations par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Conférence se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des placements à court-terme et des comptes créditeurs et frais courus.

Évaluation

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications de dépréciation. Le montant de la dépréciation est ensuite comptabilisé dans l'excédent des revenus sur les charges. La moins-value déjà comptabilisée pourra être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision connexe, à condition qu'elle ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée à la date de reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est constaté dans l'excédent des revenus sur les charges de la période.

Services contribués

La Conférence reçoit les services de plusieurs volontaires, dont le coût ne peut être évalué précisément. Par conséquent, ces charges ne sont pas incluses dans les présents états financiers.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2021, avec chiffres correspondants de 2020

2. Retraitement dû à une erreur dans l'exercice précédent

Les états financiers ont été retraités rétrospectivement pour refléter un transfert de 200 000 \$ du fonds de recherche au fonds général. La Conférence a examiné l'affectation prévisionnelle des dépenses entre le fonds général et le fonds de recherche depuis 2014 et a établi qu'environ 125 000 \$ de dépenses auraient dû être attribuées au fonds de recherche. En outre, la direction a préparé une estimation de l'impact des dépenses non attribuées avant 2014 et a établi qu'environ 35 000 \$ de dépenses auraient dû être attribuées au fonds de recherche. La Conférence a également identifié 40 000 \$ qui avaient été incorrectement transférés au fonds de recherche pour acquérir un CPG.

En raison du retraitement, l'état de l'évolution de l'actif net au 31 mars 2021 reflète les changements suivants :

- Le solde d'ouverture pour le fonds général non affecté a augmenté de 200 000 \$; et
- Le solde d'ouverture pour le fonds de recherche non affecté a diminué de 200 000 \$.

Le solde d'ouverture total cumulé au 31 mars 2021 et le solde de clôture total cumulé au 31 mars 2020 n'ont pas été affectés par ce retraitement.

3. Placements

Les placements sont composés de certificats de placement garantis portant intérêt à des taux annuels entre 0,20 % et 2,50 % avec des échéances entre septembre 2021 et septembre 2024.

4. Immobilisation incorporelle

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Site Web	63 256 \$	- \$	63 256 \$	28 164 \$

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2021, avec chiffres correspondants de 2020

5. Actifs affectés à l'interne

En mars 2021, la direction et le Comité exécutif ont établi un fonds de réserve qui apparaîtra dans les états financiers en tant qu'« actifs affectés à l'interne » pour garantir que la Conférence est en mesure de résister aux fluctuations des paiements de cotisations annuelles et/ou des dépenses non récurrentes ou périodiques. Les fonds prélevés sur le fonds de réserve nécessiteront une recommandation du Comité du budget et des finances et une décision du Comité exécutif. Des décisions seront également nécessaires quant à savoir s'il faut reconstituer le montant dépensé lorsque les fonds seront disponibles pour le faire. Chaque année, le Comité du budget et des finances et le Comité exécutif examineront les fonds et les montants alloués à chaque catégorie afin de déterminer si des modifications aux catégories et aux montants sont nécessaires.

6. Actifs nets affectés à l'interne

Fonds général

	Réserve de fonctionnement	Dépenses relatives à l'assemblée annuelle	Gestion du site web et des dossiers /Stockage en nuage	Planification stratégique et réunions connexes	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds pour les initiatives spéciales	Total
Solde d'ouverture	-	\$ -	\$ 20 519	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 20 519
Réaffecter les coûts relatifs au site web	-	-	(20 519)	-	-	-	(20 519)
Transfert ponctuel (note 5)	87 500	22 500	37 500	12 500	35 000	20 000	215 000
	87 500 \$	22 500 \$	37 500 \$	12 500 \$	35 000 \$	20 000 \$	215 000 \$

Fonds de recherche

	Réserve de fonctionnement	Dépenses relatives à l'assemblée annuelle	Gestion du site web et des dossiers /Stockage en nuage	Planification stratégique et réunions connexes	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds pour les initiatives spéciales	Total
Solde d'ouverture	-	\$ -	\$ -	\$ 5 505	\$ -	\$ -	\$ 5 505
Réaffecter les coûts relatifs au site web	-	-	-	(5 505)	-	-	(5 505)
Transfert ponctuel (note 5)	87 500	22 500	37 500	12 500	15 000	20 000	195 000
	87 500 \$	22 500 \$	37 500 \$	12 500 \$	15 000 \$	20 000 \$	195 000 \$

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2021, avec chiffres correspondants de 2020

7. Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

Les variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement ont généré (utilisé) l'encaisse comme suit:

	Général	Recherche	2021	2020
Comptes à recevoir	(25 000) \$	(8 500) \$	(33 500) \$	(213 000) \$
TPS/TVH à recevoir	3 719	-	3 719	(3 083)
Comptes créditeurs et frais courus	(4 354)	-	(4 354)	(12 763)
Apports reportés	-	-	-	246 500
	(25 635) \$	(8 500) \$	(34 135) \$	17 654 \$

8. Instruments financiers

Risques et concentrations

La direction est d'avis que la Conférence n'est pas sujette à des risques importants liés aux risques de taux d'intérêts, de liquidité, de marché, de change ou de crédit résultant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucun changement dans l'exposition au risque depuis 2020.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Annexe de cotisations annuelles

Annexe A

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	Général	Recherche	2021	2020
Cotisations annuelles				
Alberta	15 000 \$	6 000 \$	21 000 \$	21 000 \$
Colombie-Britannique	15 000	6 000	21 000	21 000
Canada	6 000	44 000	50 000	50 000
Manitoba	19 000	-	19 000	-
Nouveau-Brunswick	10 000	-	10 000	10 000
Terre-Neuve-et-Labrador	10 000	2 000	12 000	12 000
Nouvelle-Écosse	6 000	6 000	12 000	12 000
Nunavut	10 000	1 000	11 000	11 000
Ontario	15 000	6 000	21 000	21 000
Île-du-Prince-Édouard	10 000	-	10 000	10 000
Québec	15 000	6 000	21 000	21 000
Saskatchewan	15 000	6 000	21 000	21 000
Yukon	10 000	2 500	12 500	12 500
	156 000 \$	85 500 \$	241 500 \$	222 500 \$